

Communes de BARBERAZ et LA RAVOIRE

Requalification de la RD 1006 entre le carrefour de la Trousse et le carrefour de la Garatte

Dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

I. Section Ouest de la RD1006

I.1. Des carrefours reconfigurés

Les intersections de la RD1006 avec la rue Centrale, la rue de la Madeleine et la rue P. Gustin sur la commune de Barberaz et de la rue de la Parpillette sur la commune de La Ravoire, seront reconfigurées et équipées de feux tricolores.

Au niveau du **carrefour RD1006 / Rue Centrale** situé à l'extrémité Ouest de la section, une voie de stockage d'une longueur de 40 mètres sera aménagée pour les usagers tournant à gauche afin d'accéder au quartier de la Madeleine depuis l'Est et d'une voie pour ceux allant en direction de la voie rapide urbaine ou de Chambéry.

Dans l'autre sens, une voie sera aménagée pour aller en direction de la Trousse et une seconde voie de tourne à droite sera dédiée aux usagers accédant à la rue Centrale. La rue Centrale est mise en sens unique entrant dans le quartier.

Au niveau du **carrefour RD1006 / rue de la Madeleine**, chaque branche sera équipée de feux tricolores, comme actuellement. Les usagers de l'axe principal de la RD1006 marqueront l'arrêt aux feux rouge, pour permettre aux usagers sortant du quartier de la Madeleine d'accéder à la RD1006 soit pour se diriger vers la voie rapide urbaine, soit pour se diriger vers l'Est en direction de La Trousse. La rue de la Madeleine est mise en sens unique sortant du guartier.

Au niveau du **carrefour RD1006 / Rue P. Gustin / Rue des Tilleuls**, une voie supplémentaire sera réalisée côté Leysse de part et d'autre du carrefour pour les usagers en direction de la voie rapide ou de Chambéry. Une fois l'intersection franchie, la voie de gauche se rabat sur la voie de droite sur une longueur d'environ 90 mètres pour n'avoir plus qu'une voie de circulation.

Dans l'autre sens, la longueur de la voie de stockage existante pour les usagers tournant à gauche souhaitant rejoindre la zone commerciale du Pradian sur la commune de Bassens est augmentée d'environ 40 mètres pour éviter que le dernier véhicule stocké bloque ceux allant tout droit en direction de la Trousse

Au niveau du **carrefour RD1006 / Rue de la Parpillette**, une voie supplémentaire sera créée côté habitation en direction de la Trousse. De la même manière qu'au carrefour RD1006 / Gustin / Tilleuls, la voie de gauche se rabat sur la voie de droite sur une longueur d'environ 90 mètres.

Dans l'autre sens, les usagers accédant au quartier de la Madeleine auront une voie de tourne à gauche dédiée, comme actuellement et gérée par feux tricolores pour faciliter la traversée du carrefour.

A&f SP20079 Novembre 2021 V4

I.2. Un boulevard urbain

La configuration actuelle de la RD1006 et son ambiance essentiellement minérale donnent un caractère très routier à cet axe de circulation et laissent peu de place, et donc de sécurité, aux modes doux.

La création de cheminements piétons confortables et sécurisées ainsi que des espaces végétalisées s'inscrivent dans la volonté de transformer cet axe routier en boulevard urbain.

Ainsi, l'aménagement intègrera un trottoir d'une largeur de 2 mètres sur l'intégralité de la section Ouest, côté habitation et d'un trottoir de 1,5 mètres de large côté Leysse entre l'arrêt bus « Sainte Thérèse » et le pont de la voie rapide urbaine. Ces aménagements faciliteront les itinéraires piétons entre le quartier de la Madeleine, Chambéry et le carrefour de la Trousse. Des marquages au sol spécifiques, constitués de résine colorée, seront réalisées au niveau des traversées cyclo-piétonnes reliant le quartier de la Madeleine à la passerelle Sainte Thérèse à Barberaz et reliant le quartier de la Madeleine à la passerelle Gilles Boisvert côté La Ravoire.

Des ilots seront réalisés entre les voies de circulation et seront aménagés en jardins secs. Les espaces délaissés, côté habitations, seront plantés d'arbustes et d'arbres de différentes hauteurs apportant de la biodiversité et une protection visuelle vis-à-vis de la frange bâtie.

La végétation de la berge de la Leysse présentant un corridor végétal et naturel est conservé par le projet.

II. Section carrefour de la Trousse

Le carrefour de la Trousse est reconfiguré dans sa globalité pour laisser place à un grand giratoire d'un diamètre de 60 mètres reliant :

- La RD1006 côté Ouest pour l'accès à la voie rapide urbaine ;
- La RD1006 côté Sud pour l'accès à Challes-les-Eaux ;
- L'avenue de Chambéry pour la desserte de la zone commerciale du Pradian ;
- La rue Pasteur (RD11) pour l'accès au massif des Bauges.

Le calibrage à deux voies de circulation de l'anneau, le doublement des voies entrantes dans le giratoire et la voie de shunt sens RD1006 Ouest vers RD1006 Sud, concourent à fluidifier les échanges de flux importants et de directions différentes à cette intersection. Pour sécuriser les cheminements piétons, chaque branche du carrefour sera équipée d'une traversée piétonne surélevée par rapport à la chaussée grâce à un ouvrage plateau cassant la vitesse des véhicules. L'accès à la route de Barby sera, quant à lui, rendu possible par l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection de la RD1006 (branche Sud du futur giratoire) et de la route de Barby. Une voie de stockage d'une longueur de 50 mètres pour les usagers provenant du giratoire et se dirigeant vers la route de Barby sera réalisée.

La réalisation de ce giratoire impose la reconfiguration du parc relais de la Trousse côté Est du carrefour entre la rue Pasteur et la route de Barby. D'une capacité de 100 places, le futur parc relais sera arboré et équipé d'une consigne à vélos d'une grande capacité (100 places) et de zones d'arrêts pour les bus du réseau synchro en bordure Ouest et d'une zone d'arrêt covoiturage en bordure Nord. Une liaison cyclable à la voie verte de la Leysse sera réalisée entre le parc relais et le pont de la Trousse.

L'ensemble des espaces délaissés autour du giratoire et l'intérieur de l'anneau seront aménagés en noues paysagères et serviront à la récolte et l'infiltration dans les sols des eaux de pluies. Ce choix s'inscrit dans la volonté de ne pas créer de canalisations souterraines pour récolter les eaux pluviales qui seraient ensuite directement rejetées dans la Leysse.

Comme pour la section Ouest de la RD1006, les ilots réalisés au milieu des voies de circulation seront traités en jardins secs et la plantation d'arbustes et d'arbres de différentes tailles apportera plus de biodiversité et une ambiance plus urbaine au secteur de la Trousse en comparaison avec la situation actuelle.

A&f SP20079 Novembre 2021 V4